

## Inscription Formation : Comprendre et accompagner les zèbres

Je souhaite participer à la formation : Comprendre et accompagner les zèbres.

Paris : du 27 au 29 Janvier 2010

Cette formation sur 3 jours (21 heures) est facturée au tarif de 750 euros (exonération de TVA sur les interventions de formation professionnelle).

### Le/la participant(e)

Nom  Prénom

Nom et adresse de facturation

Téléphone  Email :

Quelques questions pour répondre au mieux à vos attentes :

**Votre profession ou activité :**

**Vos attentes ou besoins en terme d'accompagnement des zèbres :**

Fait à :  Le :  Signature

Contact et envoi des chèques

MCCI Conseil  
Marie-Christine Cornou – Gestalt thérapeute – Coach – Formatrice  
18 Rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris  
Mobile : 06 14 32 55 04 – Email : [contact@zebreandco.com](mailto:contact@zebreandco.com)

N° de déclaration d'activité Prestataire de formation : 11 75 50862 75

Marie-Christine Cornou Sarl au capital de 30 489,80 euros  
Siège Social : 18 Rue du Faubourg Saint Denis - 75010 Paris  
e-mail : [mc.cornou@mcci-conseil.com](mailto:mc.cornou@mcci-conseil.com)  
Siret : 421 933 987 00024 - RCS Paris 421 933 987 - APE 7022Z

**Les conditions d'inscription**

## Inscription Formation : Comprendre et accompagner les zèbres

Les inscriptions par téléphone, par e-mail sont admises et ne sont prises en compte définitivement qu'à réception de leur confirmation par retour de la fiche d'inscription et versement d'un acompte.

Tous les tarifs sont forfaitaires, indiqués en HT et comprennent la formation et la documentation pédagogique.

Dans les 15 jours précédents la formation, un dossier de convocation est adressé au signataire de la demande.

Pour cette prestation, le bénéficiaire devra verser la somme due sur facturation émise par MCCI Conseil consécutivement à l'exécution de la formation et payable à réception.

### Les conditions d'annulation et de remplacement

#### 1. Les demandes d'annulation

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Elle doit parvenir par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Les formations sont dues au premier jour de la prestation. Tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non participation du stagiaire.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le bénéficiaire peut résilier le présent contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à cette convention.

#### 2. Les demandes de remplacement et de report d'inscription

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment et doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs. Les demandes de report d'inscription sont admises d'une session à une autre dans la limite des places disponibles si le bénéficiaire informe l'établissement au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage initialement réservé. La demande doit être confirmée par écrit.

#### 3. Les engagements de l'organisateur

En application de l'article L 6354-1 du Code du Travail, il est convenu entre les signataires du présent contrat, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, MCCI Conseil devra proposer un report ou rembourser au bénéficiaire les sommes indûment perçues de ce fait.

MCCI Conseil se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d'annuler cette formation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront entièrement remboursés ou à votre convenance un avoir sera émis.

MCCI Conseil se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le contenu du programme si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au client.

MCCI Conseil ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le client peut accéder aux informations le concernant les rectifier et s'opposer à leur traitement.